

N° DEL/2025-104

Communauté de Communes  
Ventadour Egletons Monédières



## Séance du 8 décembre 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

**Nombre de conseillers en exercice : 40**

**Date de convocation : 2 décembre 2025**

#### PRESENTS (23)

**Délégués titulaires (23) :** M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETE Gérard, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, Mme FRAYSSE Marle, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marlon, M. LAFON Jean-François, M. LE GALL Thlerry, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse.

**Délégués suppléants :** /

#### ABSENTS EXCUSES

Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, Mme CARRARA Annie, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. FERRÉ Charles, Mme FORYS Claire, M. LANOIR Jean-Noël, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, Mme VIDAL Dany, M. ZANETTI Fernand.

#### Pouvoirs (6) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,  
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme COURTEIX Nadine,  
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,  
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,  
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,  
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETE Gérard.

**Secrétaire de séance :** Mme VITRAC Maryse.

**OBJET : Garantie d'emprunt souscrit par Egletons Habitat – Contrat de prêt n°178122**

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 178122 en annexe signé entre EGLETONS HABITAT (n° 000278839, SIREN 271907305, sis 43 B AVENUE CHARLES DE GAULLE, 19300 ÉGLETONS), ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

*M. Charles FERRÉ, Président d'Egletons Habitat, M. Yves DATIN, Mme Annie CARRARA, Mme Dany VIDAL, M. Jean-Noël LANOIR, M. ROSSIGNOL Philippe, membres du Conseil d'Administration d'Egletons Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote. Le cas échéant, les pouvoirs donnés aux conseillers précités ne sont pas comptabilisés.*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :**

L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total d'un million quatre cent mille euros (1 400 000 euros) souscrit par EGLETONS HABITAT, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 178122 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de sept cent mille euros (700 000 euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce Prêt constitué de 1 Ligne(s) du Prêt est destiné à financer l'opération cité des Chadaux, Parc social public, transfert de patrimoine de 14 logements situés sur plusieurs adresses à ÉGLETONS.

**Article 2 :** Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

**Ligne du Prêt 1**

- Caractéristiques de la Ligne du Prêt : PTP
- Identifiant de la Ligne du Prêt : 5661175
- Montant de la Ligne du Prêt : 1 400 000 €
- Commission d'instruction : 840 €
- Durée de la période : Annuelle
- Taux de période : 2,81 %
- TEG de la Ligne du Prêt : 2,81 %
- Phase d'amortissement - Durée : 30 ans
- Index : Livret A
- Marge fixe sur index : 1,11 %
- Taux d'intérêt : 2,81 % (indicatif, basé sur Livret A à 1,7 % et susceptible de variation)
- Périodicité : Annuelle
- Profil d'amortissement : Échéance prioritaire (intérêts différés)

- Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
- Modalité de révision : DL
- Taux de progressivité de l'échéance : 0 %
- Taux plancher de progressivité des échéances : 0 %
- Mode de calcul des intérêts : Equivalent
- Base de calcul des intérêts : 30 / 360

**Article 3 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

POUR : 29

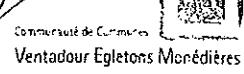
CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 9 décembre 2025**

**Le Vice-Président en charge des  
Finances,**

**Jean-Claude BESSEAU**



Communauté de Communes  
Ventadour Egletons Monédières

Carrefour de  
l'Epinette  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26